

Le climat : une priorité encore trop absente

La situation présente, du fait des fortes chaleurs, vient rappeler l'ampleur de la tâche qui incombe à la municipalité au sujet de l'adaptation au climat. Des bâtiments, même inaugurés récemment, ne sont pas épargnés tels que l'école Caroline Aigle en 2015 ou bien le foyer des seniors en 2022 dont les fenêtres à l'étage ont été équipées pour la circonstance de films isolants thermiques temporaires.

De nombreux parents d'élèves ont alerté ces derniers jours sur le manque d'ombre et de fraîcheur dans les écoles, comme partout en France, tel que le rapporte un récent article du journal Le Parisien à propos de la situation de l'école maternelle Wallon. Cette problématique touche tout autant les élèves que le corps enseignant et le personnel communal, notamment dans le secteur de la restauration scolaire. Les mesures mises en œuvre jusqu'à présent par la commune montrent toutes leurs limites face aux épisodes de canicule qui sont amenés à se reproduire plus fréquemment et avec davantage d'intensité dans les années à venir.

Nous aurions besoin de mettre en œuvre un Plan Pluriannuel d'Investissement Aligné Climat (PPIAC) comme la liste « [Palaiseau à cœur](#) » avait pu le proposer lors des dernières élections municipales. C'est s'assurer de la cohérence entre stratégie financière et stratégie climatique. C'est un engagement déjà pris par une quinzaine de communes d'Île-de-France dans une démarche en cours avec l'accompagnement de l'Ademe et de la banque des territoires.

Et là où il y aurait besoin de l'action de l'État pour accompagner financièrement les communes, on en reste régulièrement aux effets d'annonce non suivis des faits. En 2023, le président de la République communiquait ainsi sur un plan visant à rénover 40 000 écoles d'ici à 2034, notamment grâce au Fonds vert. L'enveloppe de ce fonds a entre-temps été divisée par trois en deux ans passant de 2 milliards en 2024 à 662 millions aujourd'hui. Est-il utile de rappeler que cette politique qui conduit peu ou prou à l'inaction en la matière reçoit le soutien à chaque échéance électorale du maire et de sa majorité ...





Journée arménienne



Vide grenier de Lozère



Compétition de minibasket

Disparition de Gilles Caradec

Gilles Caradec nous a quittés. Investi de longue date dans la vie de Palaiseau, d'abord comme représentant de parents d'élèves, puis comme maire-adjoint en charge des sports au côté de François Lamy puis de Claire Robillard, il aura marqué durablement la vie de notre commune. Présent comme élu, profondément attaché à sa ville et au monde sportif, Gilles Caradec était un homme d'engagement, constructif, fidèle aux valeurs de gauche tout au long de son parcours citoyen.

Nous présentons nos plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.





**Collecte de SoliPal
au quartier Claudel**



Course "400 à l'heure"



Fêtes des écoles

Séance du conseil municipal du 22 juin

La séance s'est tenue à titre exceptionnel au foyer des séniors du fait des fortes chaleurs

Instauration d'un médiateur municipal

Un médiateur pour la commune va bientôt prendre ses fonctions au sein de notre commune comme la loi « engagement et proximité » le permet depuis 2019.

Le rôle de ce médiateur est de faciliter les relations entre les administrés et la municipalité. Le recours au médiateur peut éviter une procédure judiciaire longue, coûteuse et incertaine. Concrètement, chaque Palaisienne et Palaisien, mais aussi toute association ou entreprise locale, pourra saisir le médiateur en cas de litige avec un service municipal, sans frais et en toute confidentialité. Le médiateur aura également pour mission de formuler des recommandations pour améliorer les pratiques de l'administration et éviter que les mêmes problèmes ne se reproduisent.

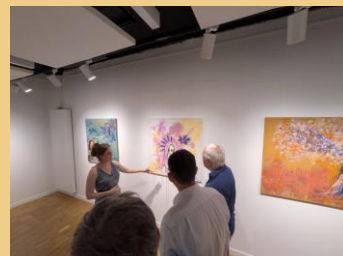
Comme la loi le prévoit, le médiateur devra remettre chaque année un rapport au maire qui sera présenté en conseil municipal.



Ginguettes de l'Yvette



Journée des Talents



Vernissage de Rebecca Ewe

Dire Lire

Approbation du compte financier 2025

Malgré des interventions répétées d'une année sur l'autre, le rapport du compte financier est amputé depuis 4 ans d'éléments importants d'information, en particulier en ce qui concerne l'action des services municipaux. Cela oblitère la capacité du conseil municipal à prendre connaissance des réalités budgétaires et empêche un débat éclairé sur les choix opérés par la majorité municipale.

Et un constat se confirme année après année : Palaiseau dépense structurellement 4 millions d'euros de moins que la moyenne des communes de même taille, tant en fonctionnement qu'en investissement.

C'est un niveau atrophie du service public municipal qui s'accompagne d'un niveau d'investissement réduit au détriment des Palaisiennes et des Palaisiens. Cet état de fait retarde fortement les investissements nécessaires pour répondre au besoin des habitants de la commune et en particulier pour agir face au réchauffement climatique.

On constate par ailleurs des écarts avec les annonces faites dans le numéro d'avril 2025 du Palaiseau Mag :

- Les 22,5 M€ de dépenses d'investissement revendiqués se transforment en réalité en 17,7M€. Soit près de 5 millions d'euros d'écart tout de même.
- La subvention aux associations est affichée à 2,2M€. Mais « subtilité », le chiffre englobe la subvention au CCAS, organisme municipal, ce qui est certes mentionné en toutes petites polices de caractère mais sans en préciser le montant dédié de 727k€.

Le montant aux associations stagne en réalité à hauteur de 1,4 M€.

- Les cours végétalisées : annoncées pour un montant à 100k€ au budget primitif, ce montant passe presque du simple au double dans le Palaiseau Mag à 180k€ avant de finalement disparaître du Compte financier unique, seule une référence à des aménagements de cours d'écoles étant mentionnés cette fois-ci pour moitié moins à 55k€.
- Les travaux de la nouvelle brasserie du centre-ville pour un montant de 817k€ dont l'annonce de l'ouverture en 2025 sera concrétisée en réalité il y a quelques semaines seulement.

Enfin, en ce qui concerne une nouvelle obligation pour les communes d'évaluer les dépenses d'investissement selon leur impact sur la transition écologique, l'exercice montre toutes ses limites. Par exemple : les travaux pour la nouvelle brasserie sont classés en faveur de l'atténuation au changement climatique ou bien les dépenses pour les terrains de tennis classées pour leur impact favorable sur la biodiversité.



**Ségolène Valente à la
Fontaine aux livres**



Meeting d'athlétisme



**Cérémonie de l'appel du 18
juin**

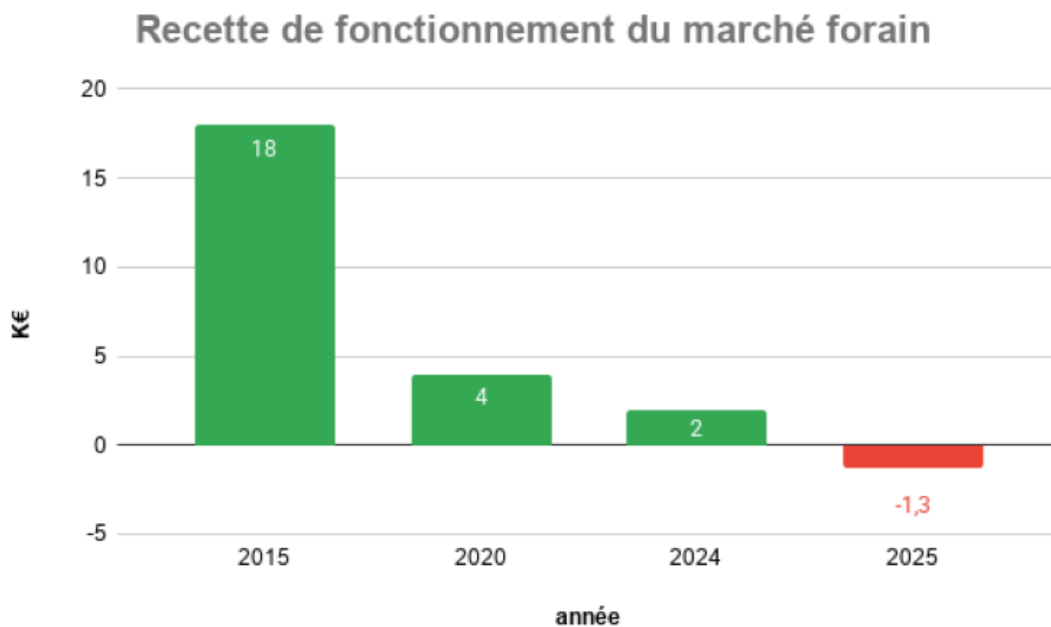
Lancement des travaux de rénovation des tennis couverts

Le plan de financement du projet de rénovation des courts de tennis a été adopté à l'unanimité. Cette reconstruction avec le passage de 3 à 4 courts était attendu de longue date par le Tennis club. Cela répond d'ailleurs à l'interpellation sur le sujet lors du précédent conseil sans qu'une réponse n'ait été apportée.

Passage dans le rouge des marchés forains

Pour la première fois de son histoire, le budget annexe du marché forain est dans le rouge : -1 300 € en 2025, malgré des recettes en hausse de 10 %. La tendance est préoccupante : un excédent de 18 000 € en 2015, tombé à 4 000 € en 2020 puis à 2 000 € en 2024... et aujourd'hui donc un déficit.

Le marché du dimanche, c'est un atout pour la vie commerçante de la rue de Paris. A part déplorer cette situation, aucun plan d'action n'est prévu par la municipalité afin de redresser ce budget et développer une offre attractive.



Relance du projet urbain de l'îlot Ferrié - Paveurs de Montrouge

Un projet d'aménagement conséquent est repris à l'entrée nord du centre-ville. Les objectifs affichés comprennent :

- la construction de logements et d'une résidence pour personnes âgées,
- la création d'un parking-relais au niveau de la gare RER de Palaiseau,
- des aménagements pour les mobilités douces,
- la refonte des voies et des circulations au niveau des axes existants (RD 117, Carrefour de

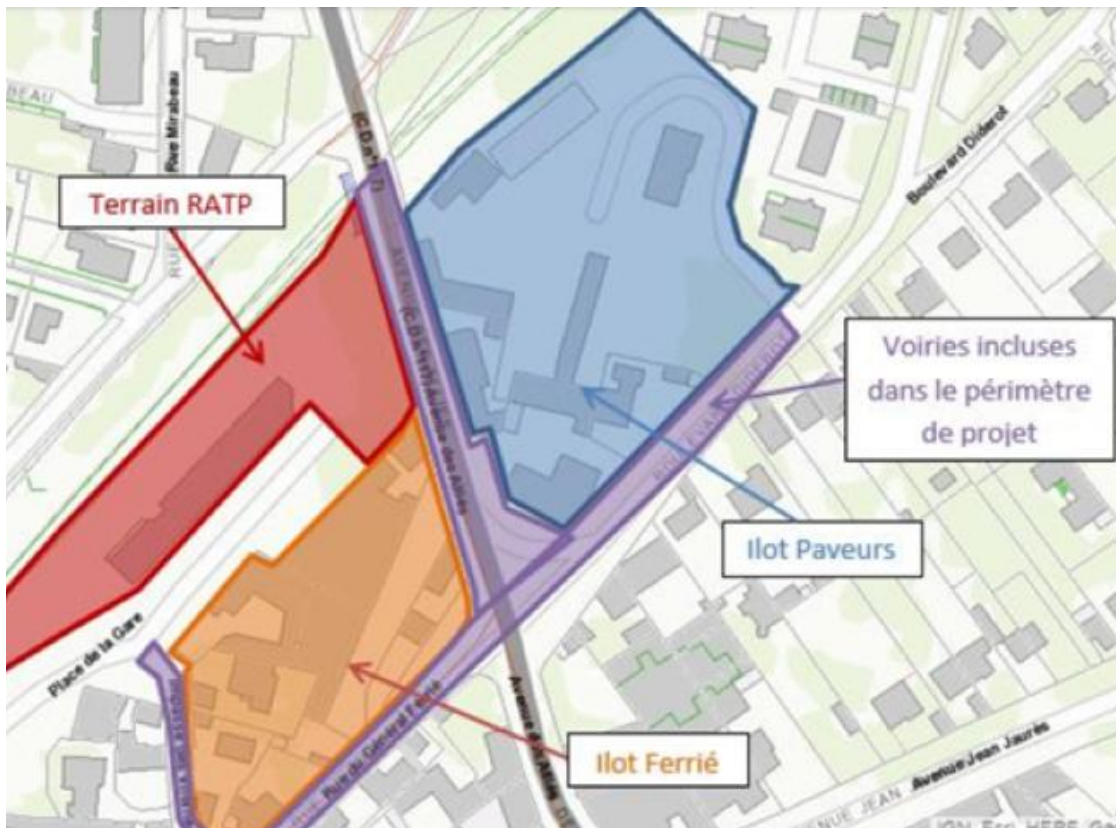
l'Eléphant, Impasse des Vhernes),

- l'amélioration de services de proximité et l'accueil de commerces et d'activités répondant aux besoins du quartier.

Conformément au code de l'urbanisme, une concertation va être lancée à partir du 31 août prochain.

Cette concertation comportera a minima, comme la loi le prévoit, la mise à disposition des éléments du dossier sur le site internet, d'un registre pour consigner les remarques et observations à disposition à la mairie pendant les heures d'ouverture, et une réunion publique de présentation et d'échanges sur le projet.

Parmi les propositions que nous avons formulées, il a été demandé que la réunion publique ait bien lieu en début de concertation et non à la veille de la clôture comme en 2021, des réunions par thématique pour un débat citoyen de qualité étant donné les différents enjeux à traiter : la circulation, les logements comme la résidence (publique ou privée) pour personnes âgées, l'implantation d'équipements public ou bien encore l'implantation de commerces de proximité.



Convention foncière sur le secteur Camille Claudel et Marnières

La commune de Palaiseau et la communauté d'agglomération Paris-Saclay ont noué depuis 2009 un partenariat avec l'opérateur public foncier des collectivités d'Île-de-France pour acquérir des terrains privés dans le cadre de l'opération d'aménagement d'intérêt communautaire Camille Claudel.

Le projet se décompose en trois phases :

- la phase 1 est achevée, c'est le quartier Camille Claudel que l'on connaît aujourd'hui,
- la phase 2 vise principalement à urbaniser la zone bordant la piscine de La Vague,
- et la phase 3 prévoit l'urbanisation du secteur de la ferme des Marnières, sur des terres agricoles.

La création d'une gare supplémentaire de la ligne 18 au niveau des Marnières n'est pas à l'ordre du jour. Si ce projet venait à être réactivé, il nécessiterait à nos yeux un réel débat public associant les Palaisiennes et les Palaisiens sur les enjeux posés. Notre position est que l'arrivée d'une gare supplémentaire ne doit pas être synonyme d'un nouveau sacrifice de terres agricoles correspondant à la phase 3.

En ce qui concerne l'aménagement de la phase 2, cela pourrait permettre d'achever le quartier Claudel avec de nouveaux équipements publics tel qu'une maison de quartier qui n'existe pas aujourd'hui et une offre de logements adaptée en contribuant à l'équilibre d'exploitation de la chaufferie biomasse du quartier.

Enfin, la vigilance reste de mise dans le cadre de ces opérations sur l'avenir des jardins partagés du Plateau qui jouent aujourd'hui un rôle utile dans la vie de quartier avec la mise en valeur de la biodiversité et de corridors écologiques.





Pénalités pour les infractions urbanistiques

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité un barème d'astreintes administratives pour sanctionner les infractions aux règles d'urbanisme sur le territoire de Palaiseau, en application de l'article L.481-1 du Code de l'urbanisme.

Concrètement, tout contrevenant, particulier ou entreprise, qui réalise des travaux sans autorisation ou non conformes pourra être mis en demeure de régulariser sa situation, sous peine d'une pénalité financière appliquée chaque jour de retard. Les montants varient selon la nature de l'infraction et le profil du contrevenant, avec des tarifs systématiquement plus élevés pour les personnes morales.

Pour les infractions les plus courantes (déclaration préalable sans autorisation, situation régularisable), l'astreinte s'élève à 50 €/jour pour un particulier et 100 €/jour pour une société, avec un délai d'un mois pour se conformer. Dans les cas les plus graves, permis de construire ignoré, situation non régularisable, la pénalité peut atteindre 300 €/jour pour un particulier et 700 €/jour pour une personne morale, avec un délai ramené à 15 jours. Ce cadre vise à garantir l'égalité de traitement entre administrés et à donner à la commune les

moyens d'agir plus rapidement face aux constructions irrégulières.



Vide grenier des Garennes



Fête du quartier du Pileu



Fête du jeu avec la souris verte

Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Lors de la campagne des dernières élections municipales, plusieurs évolutions du fonctionnement du conseil municipal avaient été mises en avant par la liste « [Palaiseau à cœur](#) » parmi lesquelles :

- le “quart d'heure citoyen” en début de conseil municipal comme cela se pratique depuis des années à Igny par exemple et non à la toute fin des séances afin d’éviter une attente inutile aux Palaisiennes et aux Palaisiens qui souhaitent soumettre une question,
- la publication à l’avance des ordres du jour des conseils municipaux et leur diffusion en direct,
- l’ouverture de toutes les commissions à l’opposition en portant cette exigence au niveau intercommunal,
- la mise en œuvre d’un processus de votation d’interpellation citoyenne à l’image du dispositif de la ville de Grenoble.

Ces mesures que nous continuons à défendre visent à :

- favoriser la parole et la consultation citoyenne.
- mieux informer et rendre davantage accessible les débats municipaux.

- permettre à l'opposition de jouer pleinement son rôle de contre pouvoir.

Aucune de ces propositions ni évolution majeure n'a été intégrée dans le projet de règlement intérieur soumis à l'approbation du conseil municipal. Manifestement, les élu-es de la majorité municipale et le maire ne portent pas une grande ambition en la matière.

Un amendement pour permettre à nouveau à chaque groupe de l'opposition de poser 2 questions orales au lieu d'une seule a par ailleurs été rejeté. Cette disposition existait encore jusqu'en 2020.

Cette demande répondait à un constat lors du précédent mandat: la fréquence limitée des séances du conseil municipal ne permet pas toujours, avec une seule question, de couvrir l'ensemble des sujets d'intérêt pour les Palaisiennes et les Palaisiens. Le droit de poser une question orale devrait à notre sens être permise pour chaque membre du conseil.



Tournoi de l'USP football



Fête du quartier Gallieni



**Portes ouvertes des jardins
partagés du Plateau**

Question orale au sujet de la consultation du département

sur les nuisances sonores

Monsieur le maire,

L'action contre le bruit est un enjeu sanitaire majeur puisqu'il s'agit du second facteur le plus préjudiciable pour la santé humaine derrière la pollution atmosphérique à l'échelle de notre pays. Dans ce cadre, le Conseil départemental de l'Essonne a soumis à consultation publique, du 7 avril au 7 juin dernier, son projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) pour la période 2024-2029. Ce document concerne notamment les routes départementales RD 36, RD 117 et RD 988 qui traversent notre commune.

Ce projet s'appuie en autres sur les plans PPBE des communautés d'agglomération dont celui de Paris-Saclay déjà adopté pour la même période 2024-2029. Outre le bruit routier, le bruit aérien avec la proximité de l'aéroport d'Orly et le bruit ferroviaire constituent des nuisances que subissent au quotidien de nombreux habitants de notre commune.

Monsieur le maire, la Ville de Palaiseau a-t-elle participé à cette consultation publique, à travers une contribution, en relayant l'information auprès des Palaisiennes et des Palaisiens, ou bien en formulant des observations spécifiques sur les nuisances sonores identifiées sur notre commune ?

Je pense en particulier aux nuisances nouvelles générées par l'exploitation du tram-train T12 au niveau des quartiers de la gare militaire et de Gallieni que le plan PPBE de la communauté Paris-Saclay pour la période 2024-2029 ne mentionne pas, la synthèse pour le bruit ferré faisant uniquement référence aux nuisances générées par la circulation ferroviaire au niveau des communes d'Epinay sur-Orge avec le RER C et de Wissous avec le TGV et le fret. Je vous remercie, monsieur le maire, de votre réponse.

La réponse du maire est de considérer que la consultation ne concernait que le bruit routier. On en déduit que rien n'a été fait vis-à-vis de cette consultation, alors même que le plan du département prévoit explicitement de "*développer une collaboration renforcée avec les acteurs concernés par les nuisances ferroviaires et aériennes*".. Une occasion manquée pour les habitants impactés par ces nuisances.

AXE A : INFORMER

ACTION A.4 : DEVELOPPER UNE COLLABORATION RENFORCEE AVEC LES DIFFERENTS ACTEURS CONCERNES PAR LES NUISANCES SONORES FERROVIAIRES ET AERIENNES

DESSCRIPTIF

Le présent PPBE du Département de l'Essonne porte uniquement sur les infrastructures routières placées sous sa gestion. Néanmoins, les nuisances sonores générées par le transport aérien (en particulier celles liées à l'aéroport de Paris-Orly) ainsi que par le transport ferroviaire (différents axes SNCF traversant le territoire) représentent également des sources d'exposition au bruit pour les Essonnais.

Afin de renforcer la politique départementale de lutte contre le bruit, il serait intéressant d'engager une démarche de collaboration renforcée avec les acteurs des transports aérien et ferroviaire. Cette action vise à mieux prendre en compte les zones à enjeux situées à proximité des aéroports et des infrastructures ferroviaires, en favorisant la coordination entre les politiques publiques et les actions de réduction des nuisances.

Concrètement, le Département continuera à participer activement aux instances de concertation existantes, telles que la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de Paris-Orly, notamment dans le cadre du PPBE de 4^e échéance de l'aérodrome. Des échanges réguliers seront également lancés avec la SNCF afin d'identifier les zones sensibles et d'explorer les leviers d'action possibles, qu'il s'agisse de traitements acoustiques, d'aménagements urbains ou d'actions de sensibilisation.



Dans ce cadre, le Département pourra mettre à disposition de ses partenaires les données relatives aux zones sensibles identifiées sur son territoire, en lien avec les enjeux de santé publique, d'urbanisme et de cadre de vie. Par ailleurs, les communes seront associées à la démarche, de manière à garantir la cohérence des initiatives locales et à favoriser une meilleure information des habitants.

Le Département de l'Essonne souhaite également poursuivre et développer sa collaboration avec l'ensemble des agglomérations (dont celles compétentes en matière de PPBE) présentes sur le territoire.

OBJECTIFS

- Intensifier la participation départementale aux instances de concertation et initier des échanges techniques avec les différents partenaires concernés par les nuisances sonores en Essonne (SNCF, ADP, ...).





**Vide grenier de la
commune libre du Pileu**



**Repair café
du tiers lieu Ebullition**



Convergence Velo 2026

Retrouvons-nous dimanche 28 juin au parc George Sand

Nous avons le plaisir de vous convier au prochain évènement de notre groupe *Palaiseau à cœur* qui se tiendra le **dimanche 28 juin à partir de midi** au parc George Sand (23 rue George Sand).

L'occasion de se retrouver et partager ensemble un moment convivial pour le début de l'été.

Bien à vous,
Laurent Caro et Clémence Taisne

AVEC



Laurent CARO
Conseiller municipal



Clémence TAISNE
Conseillère municipale

INVITATION



Pour un moment
de partage et d'échange
suivi d'un pique-nique !



Parc George Sand
23 rue George Sand



Rejoignez-nous ! contact@palaiseauacoeur.fr

Nous suivre @palaiseauacoeur  

Fidèlement,

Laurent CARO et Clémence TAISNE

Groupe *Palaiseau à cœur*



Laurent CARO

Conseiller municipal

Tél. : 06 45 62 38 82

Mél : laurent.caro@mairie-palaiseau.fr



Clémence TAISNE

Conseillère municipale

Mél :

clemence.taisne@mairie-palaiseau.fr



Cet e-mail a été envoyé à yves@bellego.com

[Se désinscrire](#)